

Antenne-relais sur une école : la Ville fait couper l'émetteur

Un deuxième cas de maladie grave* au sein de l'école primaire Victor-Hugo (1er arrondissement) conduit la Ville à demander une interruption du fonctionnement de l'émetteur de téléphonie mobile pour répondre à l'angoisse des familles.

(* ndlr de Next-up : Leucémie [cancer du sang] et Lymphome [cancer du système lymphatique fin décembre 2007] sur des enfants d'environ 10 ans de la classe du 2^{ème} étage à quelques dizaines de mètres d'une antenne relais située sur une toiture terrasse).

« Depuis la rentrée de janvier, les parents sont très inquiets », reconnaissait hier soir Marie-France Accarion, directrice de la primaire Victor-Hugo.

« Car même si on ne peut pas le prouver, on voit forcément un lien. »

Au sein de l'école située impasse Flesselles dans le 1er arrondissement, la connaissance d'un nouveau cas de cancer, cette fois sur une élève de CE2, **qui plus est dans la même classe du 2^e étage que le précédent cas déclaré**, a ravivé les craintes des parents. Depuis vendredi, ces derniers se mobilisent comme jamais. Avec la détermination de ceux qui n'ont pas été entendus précédemment.

En 2006, en effet, le conseil d'école avait demandé le non-renouvellement et le dépôt des antennes qui ornent le toit de l'école primaire. L'occasion s'était présentée avec l'arrivée à terme de la convention d'occupation attribuée par la Ville à SFR sur cet emplacement. En novembre de la même année, la reconduction était actée. Avant cela, des réunions d'information en présence d'élus et du Dr Ritter, directeur de l'Ecologie urbaine, avaient produit des mesures bien inférieures au seuil d'exposition maximale de 41volts/mètre. Sans que les parents d'élèves soient convaincus.

Eux mettaient en avant les normes plus strictes adoptées par le Parlement européen et par certaines collectivités territoriales. « Un réseau peut fonctionner avec une intensité limitée à 0,6v/m. On demande aux élus de prendre leurs responsabilités en faisant baisser les normes en vigueur, et d'accepter d'être informés par d'autres que les chercheurs officiels, d'autant que la question de l'indépendance d'experts a récemment été soulevée », soulignait, en juin 2006 (Le Progrès du 6/06/2006), la secrétaire du conseil de parents d'élèves de l'école Victor-Hugo.

Les parents veulent parler au maire de Lyon.

Aujourd'hui, tout en optant pour un principe de précaution, la Ville rappelle que des démarches entreprises par le maire de Lyon Gérard Collomb, en octobre 2006, auprès du ministère de la Santé et du premier Ministre, puis de la Commission européenne, étaient, soit restées sans réponse, soit n'avaient motivé qu'un rappel de la validité des normes appliquées.

De son côté, Benoît Licour, directeur des relations extérieures SFR centre-est, s'en tient à la conformité des intensités émises par sa station-relais (lire ci-contre).

Une influence de l'émetteur de Fourvière n'est pas exclue par d'autres.

(ndlr de Next-up : dossier en cours).

En attendant, hier soir, des rumeurs faisaient état d'une opération école morte, au sein de Victor-Hugo, mardi 5 février. Une grève pourrait être observée par les enseignants, eux aussi mobilisés, jeudi 7 février. Une rencontre avec les adjoints Yves Fournel, délégué à

l'Education, et Sylvie Guillaume en charge de la Santé, doit avoir lieu ce vendredi. Reste que les parents souhaitent désormais s'entretenir directement avec Gérard Collomb. « C'est devant lui que nous voulons développer notre argumentaire afin de savoir si l'interruption du fonctionnement de l'antenne est un geste seulement électoraliste ou s'il y a derrière une démarche plus méthodique sur ce dossier », confiait hier soir un parent d'élève. Dominique Menvielle.

dmenvielle@leprogres.fr

« Aucun lien avec un risque sanitaire »

« Cette décision a été prise, en concertation avec la Ville de Lyon, dans le seul souci d'apaisement pour rétablir un climat serein dans l'école Victor Hugo. » Pour SFR, « la coupure de l'antenne-relais n'est absolument pas liée à la reconnaissance d'un risque sanitaire. Les autorités sanitaires publiques, tant en France qu'à l'échelle internationale, écartent l'hypothèse de risques pour la santé des populations vivant à proximité des antennes-relais compte tenu des faibles niveaux d'exposition constatés », insiste Benoît Licour, directeur des relations extérieures de SFR Centre-Est. L'occasion de rappeler que le Ministère de la Santé précise que « tous ces groupes ont conclu qu'en l'état actuel des connaissances scientifiques, et compte tenu des faibles niveaux d'exposition aux champs électromagnétiques autour des stations relais, l'hypothèse d'un risque pour la santé des populations vivant à proximité de ces stations ne pouvait être retenu. »

« L'Organisation Mondiale de la Santé est du même avis », souligne le porte-parole de SFR, et indique en mai 2006 que « compte tenu des très faibles niveaux d'exposition et des résultats des travaux de recherche obtenus à ce jour, il n'existe aucun élément scientifique probant confirmant d'éventuels effets nocifs des stations de base et des réseaux sans fil pour la santé ».

Les mesures de champs électromagnétiques réalisées dans l'école Victor Hugo ont montré des niveaux très largement inférieurs aux limites réglementaires en vigueur. G.M.

Une charte de bonne conduite

La « charte des stations de base de téléphonie mobile » conclue en mai 2002, entre la ville de Lyon et les trois opérateurs Bouygues, Orange et SFR, porte sur l'implantation de « nouvelles stations de base et les conditions d'utilisations des stations existantes », afin que celles-ci soient « gérées dans le respect des principes d'information, de concertation, de transparence, de santé publique et de précaution ». Emplacement et caractéristiques (gamme de fréquence, orientation du faisceau) de l'antenne, engagement de respect des valeurs limites d'exposition du public telles que définies par une recommandation européenne du 12 juillet 1999, le document accessible sur le site Internet de la ville de Lyon, oblige les opérateurs à « mettre en oeuvre la technologie produisant le niveau d'émission le plus bas possible compatible avec la qualité du service ». Même formule dans le décret de mai 2002, auquel la charte lyonnaise fait référence et qui exige que les opérateurs rapportent la preuve des « actions engagées pour assurer qu'au sein des établissements scolaires, crèches ou établissements de soins qui sont situés dans un rayon de cent mètres de l'installation, l'exposition du public au champ électromagnétique émis par l'installation est aussi faible que possible, tout en préservant la qualité du service rendu ».

Next-up: 30 01 2008 JGH: "[L'OMS se penche sur les impacts de l'électromagnétisme](#) "